



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-407

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-06-01-00004 - Arrêté n°22-051?? relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale?? compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly?? (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-06-01-00004

Arrêté n°22-051

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté n°22-051

**relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale
compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale
relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et
de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-
Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de
Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly**

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 2 juin 2022 matin :

Membre titulaire :

- Mme Fabienne SOL, directrice adjointe de la police aux frontières des aéroports Roissy Charles-De-Gaulle et le Bourget est remplacée par Mme Isabelle BUSSON, cheffe de la division police générale et investigation de la police aux frontières des aéroports Roissy Charles-De-Gaulle et le Bourget.

Membres suppléants :

- M. Jean-Marc LUCA, directeur départemental de la sécurité publique de l'Essonne, est remplacé par Mme Natacha MERRIEN, directrice départementale adjointe de la sécurité publique de l'Essonne.
- M. Julien DEFER, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, est remplacé par M. Gilles MOUSSIEGT, directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Yvelines.
- M. Loïc ALIXANT, directeur départemental de la sécurité publique du Val-d'Oise, est remplacé par Mme Emmanuelle OSTER, directrice départementale adjointe de la sécurité publique du Val-d'Oise.

Article 2 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris*.

Paris, le 01 juin 2022
Le chef du service de gestion
des personnels de la police nationale
Jean baptiste CONSTANT